



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 45306

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'inégale mise en oeuvre de la pratique du tiers payant par les professionnels de santé. Compte tenu du nombre de nos concitoyens disposant de faibles ressources, pour qui cette pratique du tiers payant s'avère adaptée voire indispensable, il souhaite connaître les dispositions qui pourraient être mises en oeuvre afin de faciliter l'information des patients sur la liste des médecins pratiquant ou ne pratiquant pas le tiers payant.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45306

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2009, page 3028

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)